



### Membre Fondateur

- De la Fédération Internationale des journalistes
- De l'Union Syndicale Solidaires

## Périodiques (FNPS)

Augmentation au 01 janvier 2019

Valeur du point augmentée de : 0,80%

Fonctions	coef.	Salaires
Directeur des rédactions	185	2 603 €
Rédacteur en chef	185	2 603 €
Rédacteur en chef adjoint	160	2 268 €
Chef de service rédactionnel	140	1 993 €
Secrétaire général de la rédaction	140	1 993 €
Premier secrétaire de la rédaction	133	1 904 €
Secrétaire de rédaction unique	133	1 904 €
Premier rédacteur graphiste	133	1 904 €
Chef de rubrique	133	1 904 €
Reporter-photographe	110	1 594 €
Reporter-dessinateur	110	1 594 €
Reporter	110	1 594 €
Secrétaire de rédaction	110	1 594 €
Rewriter	110	1 594 €
Rédacteur-réviseur	110	1 594 €
Rédacteur graphiste	110	1 594 €
Rédacteur unique	105	1 567 €
Rédacteur spécialisé	105	1 567 €
Rédacteur	100	1 549 €
<b>Rédacteur stagiaire</b>		
Deuxième année	95	1 540 €
Première année	90	1 518 €

Indemnité d'appareil photo 52 €

Indemnité pour utilisation d'un appareil personnel à la demande de l'employeur.  
(Protocole d'accord du 4 juillet 1979)

### BARÈME DES PIGES POUR LES PÉRIODIQUES (FNPS)

43,20 €	le feuillet de 1 500 signes pour une diffusion dans un titre de presse diffusé à 5 000 ex. et moins.
46,25 €	le feuillet de 1 500 signes pour une diffusion dans un titre de presse diffusé à plus de 5 000 ex.